

# Conseil municipal de Livry-Gargan

## Débat sur l'installation de la vidéo surveillance dans la commune

Jeudi 21 décembre 2006

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Vice-président du Conseil général  
Adjoint au maire de Livry-Gargan

21 XII 06

---

M. le maire,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, messieurs,

En matière de sécurité je me classerai dans la catégorie pragmatique. Je ne suis pas un obsédé du discours sécuritaire -je dis bien du discours- car cela reste souvent au stade du discours, voire de l'argument électoral. Je suis attentif au respect des libertés individuelles. Mais je ne suis pas non plus un angélique, qui considère que tout va bien dans le meilleur des mondes.

A partir de ce mode de construction intellectuelle, je fais un certain nombre de constats. Comme M. le Maire l'a rappelé, Livry-Gargan est une ville tranquille en Ile-de-France et si l'on prend les statistiques du nombre de faits constatés pour 1000 habitants, c'est même une ville tranquille en France, parce que moins de 70 faits constatés pour 1000 habitants, c'est un tout petit peu en dessous de ce que l'on peut trouver dans un département comme la Lozère.

Pour autant, si Livry-Gargan est une ville tranquille, Livry-Gargan n'est pas exempte d'actes délictueux, loin s'en faut. On y subit parfois des actes qui se radicalisent. Effectivement, il y a moins de vols d'auto radio et ça permet certainement au ministre de l'Intérieur de prétendre que les statistiques s'améliorent. Vous savez que les chiffres sont des innocents qui peuvent tout avouer sous la torture... Mais en même temps, il y a plus d'actions violentes, y compris de braquages, même si dans une ville comme Livry-Gargan cela se chiffre à trois ou quatre par semestre pas plus, précisément dans les quartiers commerçants.

Autre constat : depuis quatre ans et notre collègue Jean Buisson vient de l'indiquer, la police nationale a été sans cesse affaiblie, en particulier dans nos banlieues, contrairement à ce qu'on nous dit. On a fait disparaître la police de proximité et vous l'avez rappelé, M. le maire, dans votre introduction. La ville avait mis à disposition de la police de proximité des locaux rénovés magnifiques, situés dans l'ancienne gendarmerie, pour permettre qu'il y ait une présence policière mieux répartie sur le territoire de la commune. C'est ce qui avait d'ailleurs conduit à l'époque à choisir le site du commissariat à l'endroit où il est aujourd'hui prévu, le poste de police de proximité de l'ancienne gendarmerie étant pour sa part proche de Coubron et Vaujours, communes qui dépendent cette circonscription de police. M. Sarkozy est arrivé et a enlevé les policiers de proximité. Il ne reste aujourd'hui plus que les murs, qui appartiennent à la ville. Un mot sur la baisse des effectifs : j'ai connu des périodes où le député de cette circonscription, qui s'appelait Alain Calmat, obtenait du ministre de l'Intérieur qui s'appelait Jean-Pierre Chevènement, puis Daniel Vaillant, des moyens supplémentaires pour la police nationale. Depuis 2002, nous sommes entrés dans l'ère de l'amputation des effectifs de la police nationale et ce ne sont pas les quelques agents qui arrivent dans quelques jours tout frais sortis de l'école qui y changeront quelque chose : ils sont au nombre de deux par commissariat, donc deux pour les trois ville de Livry-Gargan, Coubron et Vaujours.

Je rappelle aussi qu'à une époque, la droite locale nous avait abondamment fait le procès d'une gendarmerie qui s'en allait, alors que chacun savait que la gendarmerie n'exerçait pas de tâches de sécurité publique, mais uniquement des tâches de police judiciaire. Aujourd'hui, à Livry-Gargan, il n'y a même plus de commissaire et la droite ne dit rien ! Certes, nous avons un commandant, qui est tout à fait capable et qui fait bien son travail, mais auparavant, il y avait des commandants et un commissaire.

Et c'est malheureusement la ville qui se retrouve de plus en plus en première ligne, parce que la sécurité est une affaire sérieuse. Elle est un droit fondamental dans notre République. Et donc, face aux carences de l'Etat, la ville est contrainte à faire des efforts conséquents, qui ne relèvent pas normalement de sa responsabilité. Cela a commencé tout doucement. Vous avez vu, il y a quelques années, les képis disparaître des sorties d'écoles. Des tâches administratives comme la délivrance des passeports et des cartes d'identité ont été transférées à la mairie pour permettre théoriquement de remettre les fonctionnaires de police sur le terrain. La ville a ensuite été amenée à créer sa police municipale, notamment parce que la verbalisation des mauvais stationnements ne se faisait plus que de façon anecdotique, alors même que le nombre d'infractions augmentait. Plus tard la ville a acheté un radar pour le mettre à la disposition de la police nationale qui n'en avait pas. Maintenant la police municipale fait aussi marcher le radar, parce que la police nationale n'a plus les effectifs pour le faire suffisamment régulièrement...

Et nous en venons aujourd'hui à faire cette proposition de vidéosurveillance.

Il faut analyser ce dossier en gardant à l'esprit un certain nombre de principes. Le premier est que rien dans ce qui est proposé là ne vient mettre en cause les libertés individuelles. Tout est encadré par une loi, votée par un gouvernement que je soutenais et par un député que soutenais. Il n'y aura pas de possibilité, par exemple, quand une caméra fait un angle de 360°, de voir quelqu'un entrer ou sortir d'un immeuble. Ces zones sont floutées. C'est la loi. Elle protège la vie privée des gens.

Deuxième élément et là c'est l'adjoint aux finances qui parle, il s'agit du coût. Tel que le dispositif est proposé, il représente un coût modéré. 300 000€ pour les investissements initiaux et 60 000€ pour le coût annuel de fonctionnement. On est là dans des ordres de grandeur raisonnables, qui correspondent au format du dispositif proposé. Nous avons eu d'autres propositions, dont une qui excédait 1 000 000€. Nous ne sommes pas à Levallois. La vidéosurveillance n'est pas un « argument de vente ». Nous voulons simplement contribuer à répondre à un certain nombre de problèmes qui sont posés. C'est un dispositif qui est ciblé, tant pour le nombre de caméras qui est proposé que pour le choix des quartiers qu'il est proposé de couvrir, à partir d'une étude sérieuse qui a évalué où se déroulaient l'essentiel des faits que nous souhaitons combattre.

Personne ne prétendra ici que, parce qu'il y aura des caméras de vidéosurveillance dans un certain nombre de points de la ville, il n'y aura plus d'actes délictueux à Livry-Gargan dans le moindre recoin de la ville. Ni même qu'il ne se passera plus rien là où il y aura des caméras. On peut tout de même supposer qu'un certain nombre de gens éviteront d'aller commettre des délits ou des crimes sous l'œil des caméras !

Je voudrais dire aussi que l'audit que nous avons fait réaliser a proposé également des préconisations que nous mettrons en œuvre dans le cadre du budget, pour la sécurisation d'un certain nombre de bâtiments communaux. Pour ces bâtiments, il n'est pas proposé de vidéosurveillance, car des améliorations sont possibles, sans justifier un dispositif lourd.

Sans avoir le sentiment de renier les valeurs qui sont les miennes, qui sont profondément attachées au respect des libertés individuelles et à la protection de tout ce qui est le droit des

personnes, je précise que parmi les droits des personnes, il y a aussi celui de vivre en sécurité. Nous avons la possibilité, par un dispositif adapté, par un dispositif léger, de contribuer modestement -à la place qui est celle d'une commune qui n'a pas, je le répète, la responsabilité première d'assurer la sécurité (c'est une mission de l'Etat)- de faire œuvre utile pour l'ensemble de nos concitoyens, quoiqu'ils pensent et quoi qu'ils votent, je n'entre pas dans ces considérations. Alors, mes chers collègues, faisons-le !